



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

05/03/2019



0000151635

*La Ministre*

*Paris, le 24.2.2019*

Madame la Contrôleure Générale,

Vous m'avez transmis le rapport de la visite effectuée par vos contrôleurs le 9 mars 2016 à l'hôpital de Nevers, dans les locaux de la chambre sécurisée. Vous souhaitez recueillir mes observations sur certaines conclusions de ce rapport relatives aux conditions de prise en charge des personnes détenues accueillies dans cette chambre.

Les deux réunions du comité de coordination de la maison d'arrêt de Nevers, qui ont suivi la visite susmentionnée, ont permis d'évoquer avec la direction du centre hospitalier de Nevers les avancées réalisées en réponse aux recommandations émises par les contrôleurs. Ces dernières ont été suivies d'effet, ainsi :

- un interrupteur est désormais mis à disposition du patient détenu pour actionner l'éclairage de sa chambre sans avoir à le demander à l'agent en garde statique,
- un accès direct à la salle d'eau a été installé, avec un miroir et une patère plastique incassable pour le confort du patient,
- un livret d'accueil a été mis à disposition du patient,
- des revues et magazines sont disponibles dans la chambre,
- le maintien des liens familiaux et l'accès à son avocat, ainsi qu'aux procédures de recours, sont possibles pour le patient dans le cadre de l'organisation mise en place par l'hôpital.

En revanche, l'achat d'un téléviseur n'a pas été effectué par l'hôpital, le coût d'un tel aménagement (encastrement, sécurisation de l'écran) étant jugé disproportionné eu égard au nombre de patients accueillis dans cette chambre (15 patients en 2015 pour une durée de quelques heures).

Enfin, je vous informe que la chambre sécurisée a fait l'objet d'une visite de conformité organisée par la préfecture de la Nièvre le 23 mars 2017 et que les locaux ont été reconnus conformes au cahier des charges de la circulaire du 13 mars 2006 relative à l'aménagement ou à la création des chambres sécurisées.

Je vous prie d'agréer, Madame la Contrôleure générale, l'expression de ma considération distinguée.

Agnès BUZYN

Madame Adeline HAZAN  
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté  
16-18 quai de la Loire  
CS 70048  
75 921 PARIS CEDEX 19